

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 23/1083 :**

Appel d'Offres Ouvert pour "Prestations topographiques et foncières sur la Commune de Saint-Pierre" - approbation de marché (lot n°2)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740184-20230221\_23-1083-SE  
Date de transmission : 24/02/2023  
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°23/1083 : Appel d'Offres Ouvert pour "Prestations topographiques et foncières sur la Commune de Saint-Pierre" - approbation de marché (lot n°2).**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour « Prestations topographiques et foncières sur la Commune de Saint-Pierre - lot n°2 (2<sup>ème</sup> procédure) ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le Vendredi 16 Septembre 2022 au BOAMP/JOUE et le Lundi 19 Septembre 2022 au journal local (Le JIR) avec une date limite de remise des offres fixée au Vendredi 21 Octobre 2022.

Le marché devient exécutoire à compter du lendemain de sa date de notification. Il est conclu pour une période de QUATRE (04) ANS. Le marché pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle. Il s'exécute par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeurs avec un minimum et un maximum sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le **Vendredi 03 Février 2023** pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (La valeur économique (coefficient 60) et la valeur technique (coefficient 40) l'offre suivante:

| LOT N° | Désignation des prestations                                              | Attributaire du marché | Montant minimum annuel (€ H.T) | Montant maximum annuel (€ H.T) |
|--------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 2      | Prestation foncière et prestation de topographie avec incidence foncière | Cabinet VEYLAND        | 2.500,00                       | 100.000,00                     |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE L'AUTORISER**, lui, ou l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer le marché correspondant sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230221-23-1083-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023